

Séance ordinaire du 3 juillet 2017

Procès-verbal



01 (2017-07-420) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2017, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2017-07-421) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juillet 2017, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2017-07-422) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017. Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'approuver le procès-verbal avec modifications à la résolution 2017-06-363.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

04.01 (2017-07-423) - Autorisation signature entente de travail- remplacement congé de maternité DG

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière quittera pour un congé de maternité;

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit son remplacement durant ce congé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente de travail pour le remplacement de congé de maternité de la directrice générale.

La dépense sera prise au fonds général en raison d'entrée de revenus supplémentaires non prévus au budget 2017, au poste budgétaire 02 13000 141.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2017-07-424) - Autorisation de paiement pages supplémentaires Lien

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de 23 pages supplémentaires dans le Lien de Saint-Agapit au montant de

1774.25\$. La dépense sera prise au fond général en raison d'entrée de revenus supplémentaires non prévus au budget 2017. Poste budgétaire 02 13000 341.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.03 (2017-07-425) - Renouvellement de contrat service téléphonique Telus

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de renouveler le contrat téléphonique de Telus pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.04 (2017-07-426) - Résolution pour appui au projet d'entente de regroupement des OMH du sud de Lotbinière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est favorable au regroupement des OMH du sud de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité approuve les termes présentés dans le projet d'entente de regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'émettre une recommandation favorable à la signature de cette entente par la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.05 (2017-07-427) - Mandat administrateur au conseil provisoire OMH du sud de Lotbinière

ATTENDU QU'il est prévu le regroupement des municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Gilles, de Saint-Agapit, de Laurier-Station et de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit mandater un représentant qui siégera à titre d'administrateur au conseil d'administration provisoire du futur office municipal d'habitation créé suite au regroupement;

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin:

QUE le conseil mandate Mme Claudette Desrochers à titre d'administrateur du futur office municipal d'habitation créé suite au regroupement de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe, de l'Office municipal d'habitation de Beaurivage, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Gilles, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit, de l'Office municipal d'habitation de Laurier-Station et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.06 (2017-07-428) - Résolution pour regroupement des OMH

ATTENDU QUE Le projet de loi no 83, sanctionné le 10 juin 2016, est venu modifier la Loi sur la Société d'habitation du Québec et que les offices d'habitation sont concernés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourra par décret constituer un office régional d'habitation ou un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices existants, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU QUE les offices d'habitation du réseau peuvent formuler des projets de regroupements auprès du gouvernement;

ATTENDU QU'à la suite de discussions intervenues entre les représentants des offices municipaux d'habitation et des municipalités concernées sur le territoire de la MRC de Lotbinière, il a été convenu que les offices municipaux d'habitation de la MRC de Lotbinière souhaitent qu'ils soient regroupés en deux nouvelles structures administratives;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe, l'Office municipal d'habitation de Beaurivage, l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, l'Office municipal d'habitation de Saint-Gilles, l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit, l'Office municipal d'habitation de Laurier-Station et l'Office municipal d'habitation de Saint-Apollinaire ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, de Saint-Patrice-de-Beaurivage, de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Gilles, de Saint-Agapit, de Laurier-Station et de Saint-Apollinaire un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse:

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Agathe, de l'Office municipal d'habitation de Beaurivage, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Gilles, de l'Office municipal d'habitation de Saint-Agapit, de l'Office municipal d'habitation de Laurier-Station et de l'Office municipal d'habitation de Saint-Apollinaire suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.07 (2017-07-429) - Autorisation à la SACL- permis de vente alcool Expo

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers d'autoriser la Société d'agriculture du comté de Lotbinière à faire une demande de permis de vente d'alcool extérieur pour le tenue de l'Expo de Lotbinière qui aura lieu du 2 au 6 août 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.08 (2017-07-430) - Adoption du plan d'action-politique familiale MADA

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter le plan d'action de la politique familiale MADA.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.09 (2017-07-431) - Appui à la FMQ-Projet de loi 132

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement se propose d'adopter un projet de loi sur la protection des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lotbinière sont situées dans la plaines du Saint-Laurent et par conséquent jalonnées d'espaces visés par ce projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer leur vitalité et être en mesure d'offrir les mesures de rétention de leur population, inscrire dans sa planifications stratégique, les municipalités doivent agrandir leur périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE ces périmètres urbains doivent s'agrandir autour des périmètre urbains existants, que les nouveaux espaces autorisées au développement par la CPTAQ sont ceux moins propices à l'agriculture et que par conséquent ils sont plus susceptibles d'être humides;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières qui sont proposées dans le projet de loi sont considérables et qu'elles auront un impact direct sur le prix des terrains à construire et indirectement sur l'attraction des nouveaux résidents;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du gouvernement de confier aux MRC de nouveau pouvoir en matière de gestion du territoire;

CONSIDÉRANT le mémoire élaboré par notre Fédération sur le sujet;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse:

De signifier au gouvernement notre appui formel à la position de la FQM présentée dans son mémoire sur le projet de loi 132. Plus spécifiquement, nous sommes d'avis:

- Que la définition des milieux doit être plus restrictive;
- Que les petits espaces humides en milieu urbains doivent être exemptés;
- Que les compensations financières soient moins importantes;
- Que ces compensations soient laissées aux municipalités ou au MRC concernées;
- Que le programme de gestion de ces milieux soit supporté par le gouvernement.

D'acheminer cette résolution au Ministre de l'environnement, au député de Lotbinière et à la FQM.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

05.01 (2017-07-432) - Formation supplémentaire eaux usées

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'offrir une formation supplémentaire pour l'employé responsable des eaux usées et de faire l'achat de manuels au montant de 450 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 41400 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2017-07-433) - Acceptation avis de changement-usine de traitement

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter l'avis de changement pour l'usine de traitement des eaux # INST-05 et MEC-13 au montant de 4 761,76\$, plus taxes, poste budgétaire 23 05002 721, au règlement d'emprunt 401-02-16.

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.03 (2017-07-434) - Mandat arpentage- emprise de la rue Gourdeau

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'octroyer un mandat d'arpentage à Stéphane Roy arpenteur, pour l'arpentage de l'emprise de la rue Gourdeau, travaux estimé à 1715 \$, plus taxes poste budgétaire 02 32000 453.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.04 (2017-07-435) - Fauchage fossés du MTQ

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder au fauchage des fossés du MTQ (en proximité du périmètre urbain) en prévision du 150^{ième}, au coût estimé à 400 \$, poste budgétaire 02 32000 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - URBANISME

06.01 (2017-07-436) - Dérogation mineure 1228 rue Normand

ATTENDU QUE le demandeur désire vendre sa propriété localisée au 1228, rue Normand lot 3 640 094;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait préparer un certificat de localisation par Daniel Ayotte, arpenteur - géomètre daté du 18 octobre 2016;

ATTENDU QU'il a été constaté que la résidence ne respectait pas la marge de recul latérale minimum de deux (2) mètres;

ATTENDU QUE la marge actuelle est de 1.76 mètre;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé une demande de dérogation mineure pour régulariser cette situation;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la dérogation mineure telle que demandée n'aura aucun effet négatif sur les propriétés adjacentes;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, d'accorder la dérogation mineure telle que demandée en rapport avec la marge de recul latérale minimum pour le 1228, rue Normand lot 3 640 094.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - LOISIRS

07.01 (2017-07-437) - Paiement Club Lions- entretien piste ski de fond

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'autoriser le paiement au Club Lions d'un montant de 3000 \$ pour l'entretien pour l'année 2017 de la piste de ski de fond, poste budgétaire 02 70150 443.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 (2017-07-438) - Achat et installation urinoirs Chalets des sports

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin de faire l'achat et l'installation de deux urinoirs pour le chalet des sports, Entreprises Marcel Têtu au montant de 3302 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 70121 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2017-07-439) - Dons Desjardins Toros

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'effectuer un Dons Desjardins de 500 \$ aux Toros Lotbinière, poste budgétaire 02 11000 970.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - FÊTES DU 150IÈME

08.01 (2017-07-440) - Autorisation paiement des factures de juin 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement des factures de juin 2017 suivantes:

- 1) La Coop Seigneurie, facture FC00238042 de 57.50\$ (kiosque);
- 2) La Coop Seigneurie, facture FC00238051 de -10.45\$ (kiosque);
- 3) La Coop Seigneurie, facture FC00238068 de 27.48\$ (kiosque);
- 4) Métalus Inc, facture 291032 de 63.24\$;
- 5) Les Serres Normand Morissette, facture 2174 de 7857.32\$
- 6) Dépanneur St-Agapit (Eric Vachon), facture FCI0469346 de 7.07\$ (réunion parade : lait et autres);
- 7) La Coop Seigneurie, facture FC00245073 de 719.74\$ (bois pour kiosque);
- 8) Orizon Mobile (visa), partie facture 830011 de 44.15\$ (location de portatifs);

Poste **budgétaire 02 13000 493 – Fêtes du 150ième**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 8766.05 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2017-07-441) - Contrat publicitaire 150ième

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la signature du contrat pour la campagne publicitaire au FM 93- pour les festivités 150ième, au montant de 1020 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 13000 493-Fêtes du 150^{ième}.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - INCENDIE

09.01 (2017-07-442) - Rapport du service incendie en date du 19 juin 2017

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'adopter le rapport du service incendie en date du 19 juin 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2017-07-443) - Paiement facture formation pompiers

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser le paiement de la facture à la municipalité de Saint-Apollinaire pour le cours P1S3, pour trois pompiers au montant de 3120 \$, poste budgétaire 02 22000 454.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - FINANCES

10.01 (2017-07-444) - Liste des salaires du 30 avril au 27 mai 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de déposer la liste des salaires du 30 avril au 27 mai 2017, pour un total de 104 254.41 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2017-07-445) - Autorisation paiement facture Me Jacques Larochelle

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de facture 8691, Jacques Larochelle Avocat inc. au montant de 1667.14\$, taxes incluses et facture 8690, payable à Mme Fortin pour les honoraires de Me Larochelle, au montant de 215.58 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 12000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.03 (2017-07-446) - Autorisation paiement factures Lavery

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement de facture de Lavery 1324407, au montant de 3 246.02 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 12000 412 et de la facture 1324408, au montant de 7 470.04 \$, taxes incluses poste budgétaire 02 12000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.04 (2017-07-447) - Versement achat terre

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser à prendre dans le surplus accumulé affecté - terrain (59 13100 022) le versement de mars 2017 de 60 000\$ pour achat de terrain à M. Simon Boucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.05 (2017-07-448) - Résolution-règlement d'emprunt 422-12-16

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement 422-12-16, le 3 avril 2017, règlement décrétant des dépenses de 528 000 \$ et un emprunt de 273 000 \$ pour l'achat d'un camion-citerne autopompe pour son service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil municipal a voté le 12 mai 2017, en séance extraordinaire la résolution 2017-05-327, résolution qui attribuait 54 000 \$ du surplus accumulé non affecté au projet d'achat du camion incendie concernant le Règlement d'emprunt 422-12-16, puisqu'il c'était glissé une erreur cléricale dans la rédaction du titre du règlement d'emprunt et qu'on aurait dû lire 582 000 \$ au lieu de 528 000 \$;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire recommande à la municipalité de Saint-Agapit de prendre les actions suivantes afin de régulariser la situation du règlement 422-12-16 pour le rendre ainsi conforme pour approbation du Ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet -d'abroger la résolution 2017-05-327;

L'article 3 du règlement 422-12-16 est modifié afin d'ajouter les termes suivants : « et à effectuer un montant de 309 000\$ du fonds général »;

L'article 1 est modifié afin d'ajouter les termes suivants, après « 8 février 2017 » : « et selon l'estimation de l'Arsenal/Thibault et ass., datée du 8 mars 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A et B »;

Le titre et l'article 2 du règlement sont modifiés afin de remplacer « 528 000 \$ » par « 582 000 \$ ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.06 (2017-07-449) - Provision dossier judiciaire Agribio

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'attribuer un montant de 50 000 \$ du surplus accumulé non affecté à la provision dans le dossier judiciaire d'Agribio.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.07 (2017-07-450) - Autorisation paiement factures juin 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures du mois de juin 2017, pour un montant total de 189 500, 39\$.

Code budgétaire 23.05002.721 – Augmentation de la capacité de traitement et de distribution d'eau potable – phase 2

Règlement d'emprunt 401-02-163

1) ACS et Fils, facture 209920 de 94.28\$

Code budgétaire 23.08001.727 – Aréna (rénovation portique)

Surplus accumulé affecté – aréna (59.13100.012)

1) Bilodeau Baril Leeming, facture Q3895 (03) de 839.79\$

Code budgétaire 23.04003.721 – Travaux 2 transitions rang Haut-de-la-Paroisse

Fonds Carrières-sablières (55.16300.000)

1) LAV Équipements & outillages, une partie de la facture 478286 de 415.46\$

2) Construction BML, une partie de la facture 66-0229-16759 de 470.28\$

3) Paysagiste 2000 Inc, une partie de la facture 2048 de 2578.61\$

4) 3094-7675 quebec Inc, une partie de la facture 498 de 1302.75\$

5) Gazon Court Inc, une partie de chacune des factures 28, 29, 30, 31 et 33 de 2454.54\$

6) Carrière Lévisienne Inc, une partie de la facture 1243 de 751.13\$

7) Construction B.M.L., une partie de la facture 66-0229-16857 de 223.57\$

8) Exc. Jean-Guy Croteau & Fils Inc, une partie de la facture 8290 de 5849.35\$

9) Charles Boulay, une partie de la facture 4706 de 402.41\$

Code budgétaire 23.04024.721 – Travaux 4 transitions rang Ste-Marie

Fonds Carrières-sablières (55.16300.000)

1) LAV Équipement & outillages, une partie de la facture 478286 de 843.50\$

2) Construction BML, une partie de la facture 66-0229-16759 de 954.84\$

3) Paysagiste 2000 Inc, une partie de la facture 2048 de 5235.38\$

4) 3094-7675 quebec Inc, une partie de la facture 498 de 2528.86\$

5) Gazon Court Inc, une partie de chacune des factures 28, 29, 30, 31 et 33 de 1208.93\$

6) Carrière Lévisienne Inc, une partie de la facture 1243 de 369.96\$

7) Gazon Court Inc, facture 32 de 1126.27\$

8) Exc. Jean-Guy Croteau & Fils Inc, une partie de la facture 8290 de 3831.61\$

9) Charles Boulay, une partie de la facture 4706 de 804.82\$

Code budgétaire 23.08002.727 – Sentier de la rivière Noire

Surplus accumulé affecté – Sentier pédestre 59.13100.014

1) La Coop Seigneurie, facture FC00239795 de -27.09\$

2) Charles Boulay, facture 4708 de 1770.61\$

Code budgétaire 23.04022.721 – Travaux rue Demers

Investissement 2017

1) Aubert & Marois Ltée, facture 66396 de 349.52\$

3) Excavation Jean-Guy Croteau & Fils Inc, facture 8291 de 2560.57\$

4) Réal Huot Inc, facture 5334612 de 420.51\$

5) Carrière Lévisienne inc, facture 1255 de 5088.77\$

6) Les Entreprises Lévisienne Inc, une partie de la facture 22570 de 17134.09\$

Code budgétaire 23.04023.721 – 2ième rang Ouest

Fonds Carrières-sablières (55.16300.000)

1) Les Entreprises Lévisienne Inc, une partie de la facture 22570 de 129917.07\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

10.08 (2017-07-451) - Dépôt et approbation de la liste des chèques émis en juin 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le dépôt et d'approuver le paiement de la liste des chèques émis durant le mois de juin au montant de 37 139.09 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.09 (2017-07-452) - Dépôt et approbation des comptes fournisseurs juin 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et l'approbation de paiement des comptes fournisseurs pour le mois de juin 2017 au montant de 436 712.92 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

13 (2017-07-453) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de lever la séance ordinaire à 20h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse